

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

(11) N° de publication :  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

2 539 605

(21) N° d'enregistrement national :

83 01194

(51) Int Cl<sup>3</sup> : A 47 F 5/12.

(12)

## DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

(22) Date de dépôt : 26 janvier 1983.

(30) Priorité

(71) Demandeur(s) : DEVE Maurice Léon Auguste. — FR.

(43) Date de la mise à disposition du public de la  
demande : BOPI « Brevets » n° 30 du 27 juillet 1984.

(60) Références à d'autres documents nationaux appa-  
rentés :

(72) Inventeur(s) : Maurice Léon Auguste Deve.

(73) Titulaire(s) :

(74) Mandataire(s) :

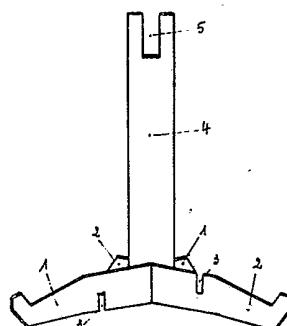
(54) Présentoir modulaire pour présenter des objets.

(57) Présentoir modulaire pour présenter des objets.

L'invention concerne un présentoir pour présenter des ob-  
jets sous de multiples inclinaisons.

Il est constitué : de deux supports latéraux ou bras 1 et 2  
légèrement coudés, comportant chacun à des endroits déter-  
minés, mais inversées sur un bras 1 par rapport à l'autre 2  
deux rainures verticales, de l'épaisseur des bras 1 et 2 et  
d'une profondeur de sa mi-hauteur, ce qui permet, en insérant  
les rainures 3 correspondantes de ces bras 1 et 2 l'une dans  
l'autre, de les assembler en croisillon; d'un support vertical ou  
montant 4 également coudé, comportant à ses deux extrémités  
une gorge 5 permettant son emboîtement au centre du croisil-  
lon.

Suivant le sens du montage des bras 1 et 2, l'utilisation de  
telles ou telles rainures 3 et le sens de l'emboîtement du  
montant 4, on augmente ou diminue la portée entre le haut du  
montant 4 et l'extrémité des bras 1 et 2, de même que  
l'écartement de base de ceux-ci, d'où des inclinaisons et des  
assises différentes pour les présentations d'objets.



FR 2 539 605 - A1

D

La présente invention concerne un présentoir modulaire destiné à la présentation d'objets avec des possibilités d'inclinaisons et d'assises multiples.

D'une façon générale, les présentoirs, à moins de posséder 5 un système d'articulation, sont conçus pour une inclinaison bien définie qu'il n'est pas possible de modifier.

Le présentoir modulaire, selon l'invention, bien que ne possédant aucun système d'articulation, donne des possibilités 10 d'inclinaisons et d'assises multiples, ce qui permet un choix de présentation approprié à l'objet à exposer.

Ce présentoir est constitué de trois éléments qui peuvent être de plus ou moins grandes dimensions, selon l'importance que l'on veut donner à celui-ci. Deux de ces éléments sont des supports horizontaux ou bras, de faible épaisseur, caractérisés 15 plus spécialement par une forme légèrement coudée, par un décrochement formant butée à l'une de leurs extrémités et en ce qu'ils possèdent, par ailleurs, chacun, à des endroits déterminés, mais inversées sur un bras par rapport à l'autre, deux rainures verticales de l'épaisseur du bras et d'une profondeur 20 égale à la mi-hauteur de celui-ci, ce qui permet, en insérant les rainures correspondantes de ces bras, l'une dans l'autre, d'assembler ceux-ci, coudés vers l'intérieur ou vers l'extérieur, en croisillon.

Le troisième élément est un support vertical ou montant de 25 forme méplate, qui a la particularité d'être coudé au tiers de sa hauteur et de comporter à chacune de ses extrémités, une gorge de dimension permettant, par l'une ou l'autre de celles-ci, son emboîtement à cheval dans le centre du croisillon formé par les deux bras, la partie coudée de ce montant pouvant être 30 orientée vers l'intérieur ou vers l'extérieur.

Les dessins annexés montrent :

Figure 1 : Le présentoir selon l'invention avec ses trois éléments : les deux supports latéraux ou bras (1 et 2) et le support vertical du montant (4).

35 Figure 2 : Le bras (1) légèrement coudé, comportant, dans sa partie inférieure droite deux rainures (3) et dans sa partie gauche un décrochement formant butée.

Figure 3 : Le bras (2) de forme identique au bras (1) mais avec ses deux rainures (3) dans la partie supérieure gauche.

Figure 4 : Le montant (4) de face, dans sa forme méplate et comportant à chacune de ses extrémités une gorge (5).

5 Figure 5 : Le montant (4) dans son épaisseur, faisant apparaître sa partie coudée au tiers de sa hauteur.

Figure 6 : Le présentoir selon l'invention, vue en coupe horizontale, les bras (1 et 2) montés en croisillon étant coudés vers l'intérieur (en pointillé les bras (1 et 2) coudés vers

10 l'extérieur).

Figure 7 : Le présentoir selon l'invention, vue en coupe latérale, le montant (4) étant coudé vers l'intérieur (en pointillé le montant (4) coudé vers l'extérieur).

Ce présentoir modulaire selon l'invention, fait : qu'avec les bras (1 et 2) on obtient suivant les rainures (3) utilisées pour faire le croisillon, un écartement plus ou moins grand à l'extrémité de ceux-ci, de même que cet écartement est diminué ou augmenté suivant que le croisillon est formé les bras (1 et 2) coudés vers l'intérieur ou vers l'extérieur, dans ces deux cas, l'assise de ces bras (1 et 2) est également modifiée. Qu'avec le montant (4) qui est coudé au tiers de sa hauteur (ses parties rectilignes étant donc respectivement d'un tiers et deux tiers de sa longueur) et qui peut être emboité par ses deux extrémités, ce sont les angles d'inclinaison entre le haut de ce montant (4) et les extrémités en décrochement des bras (1 et 2) que l'on peut changer en jouant sur les quatre sens possibles de son montage : emboîtement partie coudée orientée vers l'intérieur ou vers l'extérieur d'une part, petit côté rectiligne ou grand côté rectiligne d'autre part.

Le présentoir modulaire selon l'invention peut être utilisé pour une présentation adéquate d'une très grande variété d'objets en raison du choix nombreux d'inclinaisons et d'assises qu'il propose.

## Revendications

1. Présentoir modulaire pour la présentation d'objets, caractérisé en ce qu'il comporte : deux bras (1 et 2) latéraux légèrement coudés, possédant chacun, à des endroits déterminés, mais inversées sur un bras (1) par rapport à l'autre bras (2), 5 deux rainures (3) d'une largeur égale à l'épaisseur de ces bras (1 et 2) et d'une profondeur égale à la mi-hauteur de ceux-ci, ce qui permet en emboitant les rainures (3) correspondantes des bras (1 et 2) d'assembler ces derniers en croisillon et un montant vertical (4) méplat, également coudé, dont les deux extrémités comportent une gorge (5) de dimension, en permettant par 10 l'une ou l'autre de ces extrémités, son emboitements à cheval au centre du croisillon formé par les bras (1 et 2).
2. Présentoir selon la revendication 1, caractérisé en ce que les bras (1 et 2) possèdent chacun deux rainures (3) inversées et réparties à intervalles réguliers, ce qui fait que selon 15 que l'on forme le croisillon en emboitant la première rainure (3) de chaque bras (1 et 2) ou la suivante, on augmente ou diminue la portée entre le haut du montant (4) et l'extrémité des bras (1 et 2) de même qu'une augmentation ou une diminution de 20 l'écartement de ces bras (1 et 2) est obtenue.
3. Présentoir selon la revendication 1, caractérisé en ce que les bras (1 et 2) sont coudés de façon à obtenir suivant que le croisillon est formé avec les bras (1 et 2) coudés vers l'intérieur ou vers l'extérieur, une assise plus ou moins large.
- 25 4. Présentoir selon la revendication 1, caractérisé en ce que le montant (4) est coudé au tiers de sa hauteur, ses parties rectilignes étant donc respectivement d'un tiers et deux tiers de sa longueur.
5. Présentoir selon la revendication 1 et 4 caractérisé 30 en ce que le montant (4) comporte une gorge (5) à chacune de ses extrémités afin de pouvoir être emboité au centre du croisillon par l'une ou l'autre de ces extrémités ce qui, compte-tenu qu'il est par ailleurs coudé, donne quatre variétés d'emboitements permettant une modification des angles d'inclinaison 35 entre le haut du montant (4) et les extrémités en décrochement des bras (1 et 2).

